

■ Soirées DROIT & PHILOSOPHIE : La loi : compromis entre la morale et le droit ?



Le droit n'est pas qu'une technique, il met en jeu nos destinées. Les échanges entre professionnels du droit et philosophes sont alors indispensables.

Ce cycle est agréé par l'ECOLE DES AVOCATS et valide **14 heures de formation professionnelle des avocats** (ou 2 heures par soirée, à l'unité, ou 10 heures pour la carte Liberté 5 conférences au choix).

Le mariage 12 octobre 2011

Denis MESTRALLET, notaire
Bénédicte DRAILLARD, juge auditeur à l'officialité de Lyon, juriste civiliste et canonique
Jean-Noël DUMONT, philosophe

Le contrat 16 novembre 2011

Joseph AGUERA, avocat au barreau de Lyon
Vincent AUBIN, philosophe

Les droits de l'enfant 7 décembre 2011

Marie-Pierre DOMINJON, avocat au barreau de Lyon
Paul MOREAU, philosophe, enseignant à l'Université Catholique de Lyon

La récidive 1^{er} février 2012

Adrien-Charles DANA, avocat au barreau de Lyon, ancien bâtonnier
Thomas BOURGEOIS, philosophe agrégé, enseignant à Sainte Marie Lyon
Pierre LAMOTHE, psychiatre et médecin légiste

Les déontologies 7 mars 2012

Pierre GARBIT, ancien président du Tribunal de Grande Instance de Lyon
Bruno ROCHE, philosophe agrégé, enseignant à Sainte Marie Lyon
Jean-Pierre MAISONNAS, avocat au barreau de Lyon, président de l'EDA

Les nouvelles technologies 4 avril 2012

Dorian JARJAT, avocat au barreau de Lyon
Pierre BENOIT, philosophe agrégé, diacre, enseignant au Lycée La Martinière à Lyon
Robin TREPPOZ, directeur CONCEPT IMAGES

Le consentement et l'intégrité du consentement 9 mai 2012

Bertrand de BELVAL, avocat au barreau de Lyon
Olivier MARMION, philosophe, enseignant à Saint Marc à Lyon
Pierre LAMOTHE, psychiatre et médecin légiste

7 mercredis de 20h à 22h, au Collège Supérieur